



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



DELIBERATION
N°2012-93 du 19 juin 2012

OBJET : Approbation du règlement de fonctionnement des crèches communautaires.

Rapporteur : Mme Laurence FINE

Le 19 juin 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 juin 2012 en la salle du Conseil des Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 pour la délibération n°2012-60
30 à partir de la délibération n°2012-61
31 à partir de la délibération n°2012-71
29 à partir de la délibération n°2012-86
28 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de pouvoirs : 2 jusqu'à la délibération n°2012-89
3 à partir de la délibération n°2012-90

Nombre de votes : 32

M. Anthony SAINT MAXENT est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Marie-Hélène PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n°2012-61), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n°2012-89), M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2012-85), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henri RAOUX, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE (à partir de la délibération n°2012-71), Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE

Avaient donné pouvoir : M. Gérard FROMM à Mme Aurélie POYAU
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
M. Philippe SEZANNE à Mme Catherine VALDENNAIRE à partir de la délibération 2012-90

Vu les statuts de la Communauté de communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011, portant compétence en matière de gestion des structures d'accueil de la petite enfance,

Considérant l'existence d'un règlement de fonctionnement unique permettant d'uniformiser les conditions d'accueil dans les trois crèches gérées par la collectivité (crèche des P'tites Boucles, crèche de la Guisane et crèche du Lautaret),

Considérant la nécessité de se mettre en conformité avec la circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales du 29 juin 2011, relative notamment à l'établissement d'un contrat de mensualisation, l'accueil régulier et la fourniture des repas.

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires sociales du 21 mai 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau du 22 mai 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve le projet de règlement de fonctionnement des crèches communautaires joint en annexe,
- Dit que ces dispositions sont applicables à l'ensemble des familles qui utilisent les services des crèches de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 27 JUIN 2012

Date affichage : 29 JUIN 2012